

S.P.R.B. - B.D.U.
DIRECTION DES MONUMENTS ET DES
SITES
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : FC/HL/2043-0302-1
N/réf. : AA/AH/BXL-2.2468/s.596/FE
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Avenue Franklin Roosevelt, 48. Classement comme monument de l'auditoire Janson et de certaines parties de son pavillon d'accueil. Examen par la CRMS du dossier de fin d'enquête préalable.
Dossier traité par Fr. Cordier, cellule classement DMS

Conformément aux dispositions de l'article 225 § 2 du Cobat et en réponse à votre courrier du 31/10/2016 sous référence, notre Commission, en sa séance du 30/11/2015, a examiné les documents résultant de l'enquête préalable au classement éventuel comme monument de l'objet cité sous rubrique.

Ni le Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Bruxelles, ni les propriétaires du bien, à savoir l'université Libre de Bruxelles, n'ont émis des remarques sur la mesure de protection proposée durant l'enquête préalable.

En conséquence, notre Commission a rendu un avis favorable sur le classement du bien en question. Nous vous saurions gré de bien vouloir proposer au Gouvernement de faire sanctionner cette proposition par un arrêté de classement définitif.

Par ailleurs, l'intérêt technique, historique et artistique du bien a été démontré dans la motivation rédigée par la Direction des Monuments et des Sites et annexée à l'arrêté du 09/06/2016 autorisant l'ouverture d'enquête en vue du classement susmentionné.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : BDU-DMS : Fr. Cordier